

Plan of Subdivision & Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Minto Communities Inc.

File N°: D07-16-18-0016 & D02-02-18-0058

Applicant: Hugo Lalonde, Minto Communities Inc.

Date Submitted: May 31, 2018

Applicant Address: 200-180 Kent Street Ottawa,
ON K1P 0B6

Comments due date: July 12, 2018

Applicant E-mail: hlalonde@minto.com

Development Review Planner: Mélanie Gervais

Applicant Phone Number: 613-782-2488

Ward: Ward 21 – Rideau-Goulbourn & Ward 3 –
Barrhaven

Ward Councillor: Scott Moffatt & Jan Harder

Site Location

The site is located in Barrhaven South, at the southern edge of the City of Ottawa's urban boundary. It is bounded by the Quinn's Pointe Phase 1 development to the northeast, existing Greenbank Road to the east, Barnsdale Road to the south, vacant rural lands to the west, and active aggregate extraction operations to the northwest.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received applications for a Draft Plan of Subdivision and a Zoning By-law Amendment to permit a residential subdivision consisting of 1,015 residential units, two school blocks, a commercial block, parkland, a Park & Ride, and stormwater management facilities.

Proposal Details

The site is currently undeveloped and previously used for agricultural purposes. It comprises of approximately half of the 122-hectare Barrhaven South Urban Expansion Area Community Design Plan (CDP) area, representing the majority of CDP lands not currently used for aggregate extraction operations. To the immediate north and east of the site are existing and developing neighbourhoods that contain a mix of low and medium-density residential uses, as well as schools and parks containing a range of amenities. To the west is Provincial Highway 416 with the nearest interchange with Highway 416 being Bankfield Road, located approximately 2 kilometres south of Barnsdale Road. To the south of the site is the City's rural area with the closest village being the Village of Manotick approximately 2 kilometres to the southeast.

The Draft Plan of Subdivision proposes approximately 1,015 residential units on full services consisting of 548 detached dwellings and 467 townhouse dwellings, two elementary school blocks, three parks totaling 4.25-hectares, a 2.55-hectare block dedicated for a Park and Ride facility, one commercial block North of the Park and Ride facility, stormwater management facilities over two blocks, and a proposed street network with a range of arterials, collectors, and local streets.

The purpose of the Zoning By-law Amendment is to change the current zoning to permit the proposed uses. More specifically, the proposed zones are low and medium-density residential (Residential Third Density YY Subzone, Exception 2145 (R3YY[2145])); commercial, park and ride, and high-density residential (General Mixed Use Zone (GM)); schools (Minor Institutional Zone, Subzone A and Residential Third Density YY Subzone, Exception 2145 (I1A/R3YY[2145])); and parks and stormwater management facilities (Parks and Open Space Zone (O1)).

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date upon which a decision on the Subdivision application will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is August 26, 2018.

The the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Planning Committee, is September 11, 2018.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed plan of subdivision and zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D07-16-18-0016 (Subdivision) or D02-02-18-0058 (Zoning) in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of on the proposed plan of subdivision, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Mélanie Gervais, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa



110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 24025
Melanie.Gervais@ottawa.ca

Sommaire des propositions de plan de lotissement et de modification au Règlement de zonage

Propriétaire : Minto Communities Inc.

N^{os} de dossier : D07-16-18-0016 et D02-02-18-0058

Requérant : Hugo Lalonde, Minto Communities Inc.

Date de soumission : 31 mai 2018

Adresse du requérant : 200-180, rue Kent, Ottawa (Ontario) K1P 0B6

Date limite des commentaires : 12 juillet 2018

Courriel du requérant : hlalonde@minto.com

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : Mélanie Gervais

N^o de tél. du requérant : 613-782-2488

Quartiers : 21 – Rideau-Goulbourn et 3 – Barrhaven

Conseillers du quartier : Scott Moffatt et Jan Harder

Emplacement

L'emplacement visé est situé dans Barrhaven Sud, à l'extrémité sud de la limite urbaine d'Ottawa. Il est délimité par l'aménagement Quinn's Pointe Phase 1 au nord-est, le tracé actuel du chemin Greenbank à l'est, le chemin Barnsdale au sud, des terrains ruraux vacants à l'ouest et des exploitations actives d'extraction d'agrégats au nord-ouest.

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu des propositions de plan de lotissement préliminaire et de modification au Règlement de zonage en vue de l'aménagement d'un lotissement résidentiel de 1 015 unités d'habitation, deux îlots d'école, un îlot commercial, un parc, un parc-o-bus et des installations de gestion des eaux pluviales.

Détails de la proposition

L'emplacement est non aménagé et a servi antérieurement à des fins agricoles. Il inclut environ la moitié des 122 hectares qui font l'objet du Plan de conception communautaire de l'aire d'expansion urbaine de Barrhaven Sud, soit la majorité des terrains qui ne sont actuellement pas des exploitations d'extraction d'agrégats. Directement au nord et à l'est se trouvent des quartiers en développement comprenant un mélange d'utilisations résidentielles de faible et de moyenne densité ainsi que des écoles et des parcs et un éventail d'équipements collectifs. À l'ouest passe l'autoroute provinciale 416, la bretelle d'accès la plus proche étant le chemin Bankfield, situé à quelque deux kilomètres au sud du chemin Barnsdale. Au sud de l'emplacement visé s'étend le secteur rural de la ville, le village le plus proche étant celui de Manotick à environ 2 kilomètres au sud-est.

Le plan de lotissement préliminaire propose quelque 1 015 unités d'habitation complètement viabilisées, soit 548 maisons isolées et 467 maisons en rangée, deux écoles élémentaires, trois parcs couvrant 4,25 hectares, un îlot de 2,55 hectares destiné à une installation parc-o-bus, un îlot commercial au nord du parc-o-bus, des installations de gestion des eaux pluviales occupant deux îlots, et un réseau routier comprenant un éventail d'artères, de rues collectrices et de rues locales.

La demande de modification au Règlement de zonage a été proposée afin de modifier le zonage actuel pour permettre l'aménagement des utilisations proposées. Plus précisément sont proposées des zones résidentielles de faible et de moyenne densité (Résidentiel de densité 3, sous-zone YY, exception 2145 (R3YY[2145])); des zones commerciales, de parc-o-bus et résidentielles de haute densité (Polyvalente générale (GM)); des zones d'école (Petite institution, sous-zone A et Résidentiel de densité 3, sous-zone YY, exception 2145 (I1A/R3YY[2145])); et des zones de parc et d'installation de gestion des eaux pluviales (Parcs et espaces verts (O1)).

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de plan de lotissement sera approuvée, en vertu d'une délégation de pouvoir, par le directeur général ou un gestionnaire de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique est fixée au 26 août 2018.

La date à laquelle la demande de modification au Règlement de zonage sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 11 septembre 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la modification au Règlement de zonage et le plan de lotissement proposés et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

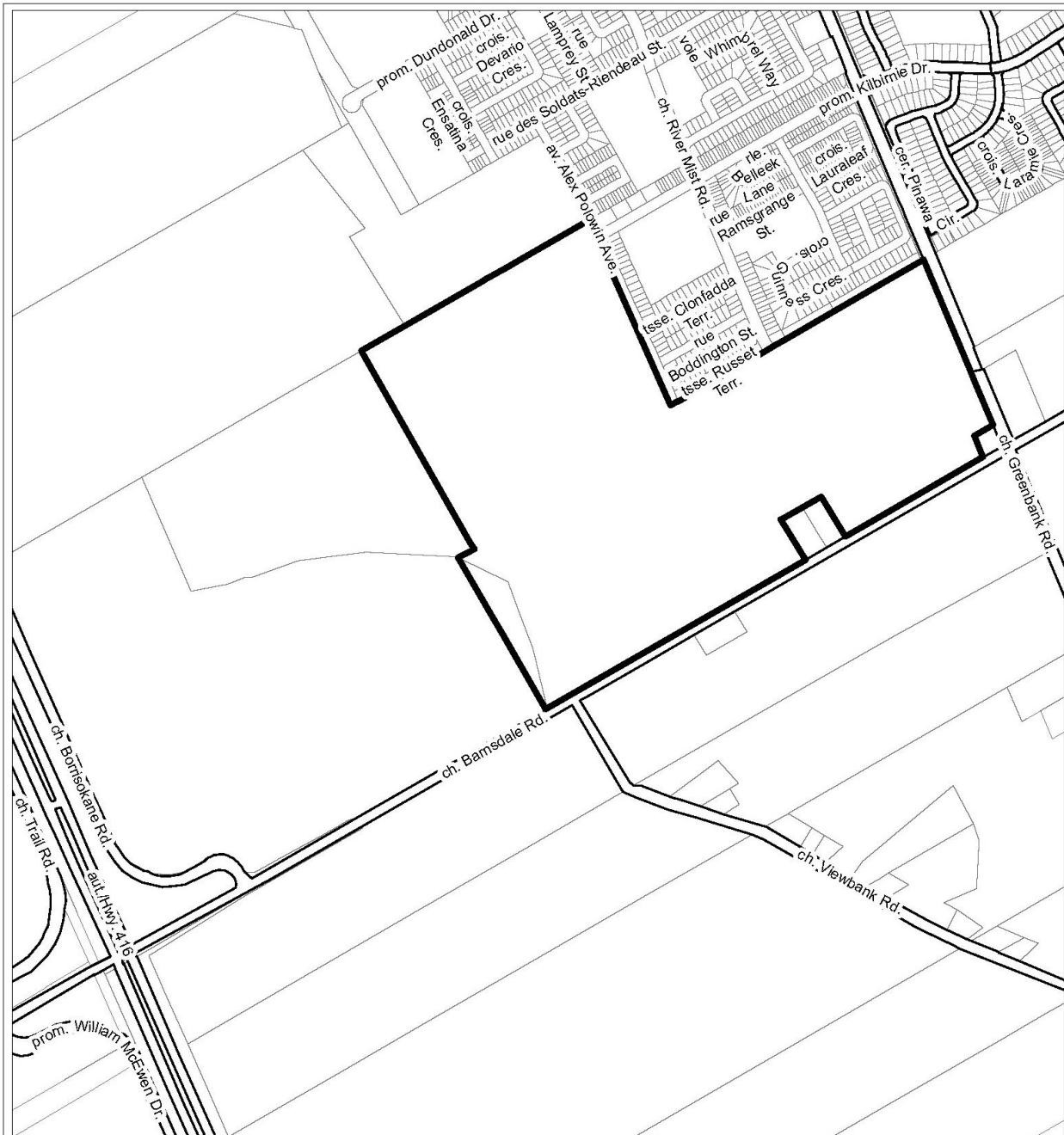
Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant les numéros de dossier D07-16-18-0016 (lotissement) et D02-02-18-0058 (zonage) dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.

3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Mélanie Gervais, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, poste 24025
Melanie.Gervais@ottawa.ca

Location Map / Carte de l'emplacement



D02-02-18-0058	18-0762-D
D07-16-18-0016	
I:\CO\2018\Zoning\Bamsdale_3882	
<small>©P arcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>	
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>	
REVISION / RÉVISION - 2018 / 06 / 08	

LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE
PLAN OF SUBDIVISION / PLAN DE LOTISSEMENT

**Part of 3882 Bamsdale Road and Part of
3960 Greenbank Road /
Partie de 3882 chemin Bamsdale et partie
de 3960 chemin Greenbank**